

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kleba Repacol

Date de révision: 07.02.2024

Code du produit: 166621

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Kleba Repacol

UFI: WK6Y-T6U1-02G7-D8WK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésifs.

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

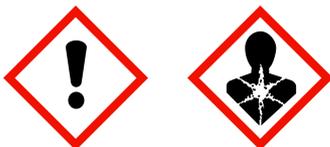
Société:	Sika Schweiz AG	
	VE Klebag	
Rue:	Herdern 13	
Lieu:	CH-6373 Ennetbürgen	
Téléphone:	041 624 40 50	Téléfax: 041 620 62 85
e-mail:	info@klebag.ch	
Interlocuteur:	Dr. W. Gaede	Téléphone: 041 624 4052 (Bürozeiten)
e-mail:	gaede.wolfgang@klebag.ch	
Internet:	www.klebag.ch	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:079 372 40 56
STIZ: 044 251 51 51 (Kurzwahl 145)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Acute Tox. 4; H332
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Resp. Sens. 1; H334
Skin Sens. 1; H317
Carc. 2; H351
STOT SE 3; H335
STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**diisocyanate de méthylènediphényle
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle diphenylméthane-2,4'-diisocyanate
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; diphenylméthane-2,2'-diisocyanateMention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kleba Repacol

Date de révision: 07.02.2024

Code du produit: 166621

Page 2 de 10

Mentions de danger

H332	Nocif par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans Entsorgung.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Adhésifs.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kleba Repacol

Date de révision: 07.02.2024

Code du produit: 166621

Page 3 de 10

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
26447-40-5	diisocyanate de méthylènediphényle			12.5 - 25.0 %
	247-714-0	615-005-00-9		
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphénylméthane-4,4'-diisocyanate			12,5 - 25 %
	202-966-0	615-005-00-9		
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
5873-54-1	isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle diphénylméthane-2,4'-diisocyanate			12,5 - 25 %
	227-534-9	615-005-00-9		
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
9016-87-9	Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen			2.5 - 5 %
	618-498-9			
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
26447-40-5	247-714-0	diisocyanate de méthylènediphényle	12.5 - 25.0 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1.5 mg/l (poussières ou brouillards) Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100 Resp. Sens. 1; H334: >= 0.1 - 100 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100		
101-68-8	202-966-0	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphénylméthane-4,4'-diisocyanate	12,5 - 25 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1.5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = 9200 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100 Resp. Sens. 1; H334: >= 0.1 - 100 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100		
5873-54-1	227-534-9	isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle diphénylméthane-2,4'-diisocyanate	12,5 - 25 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1.5 mg/l (poussières ou brouillards) Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100 Resp. Sens. 1; H334: >= 0.1 - 100 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100		
9016-87-9	618-498-9	Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen	2.5 - 5 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1.5 mg/l (poussières ou brouillards)		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.

Après inhalation

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kleba Repacol

Date de révision: 07.02.2024

Code du produit: 166621

Page 4 de 10

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dangers éventuels: troubles respiratoires. Réactions allergiques Malaises d'origine asthmatique

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes nitriques (NO_x). Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent.

Pour les non-secouristes

Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable kieselguhr. liant universel. Sciure de bois. liant chimique, à teneur acide. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation d'aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kleba Repacol

Date de révision: 07.02.2024

Code du produit: 166621

Page 5 de 10

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Tenir à l'écart de: denrées alimentaires boissons aliments pour bétail Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Information supplémentaire

Conserver le récipient bien fermé. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas conserver à des températures inférieures à : 10 Grad Celsius Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Protéger contre: humidité. Ne pas stocker ensemble avec: Acide. amines. Beim Eindringen von Feuchtigkeit CO₂-Entwicklung, Druckaufbau und Berstgefahr.

Conseils pour le stockage en commun

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
-	Isocyanates (Monomères et prépolymères) (mesuré comme NCO total)	-	0,02		VME 8 h	
		-	0,02		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
101-68-8	4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	4,4'-Diaminodiphénylméthane (/g créatinine)	10 µg/g	U	b

Conseils supplémentaires

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Empfehlung der Firma KCL GmbH, Deutschland:

Handschuhtyp: VITOJECT 890; Materialstärke 0.7 mm; Methode: DIN EN 374

Die Auswahl eines geeigneten Handschuhs ist nicht nur vom Material, sondern auch von weiteren

Qualitätsmerkmalen abhängig. Da das Produkt eine Zubereitung aus mehreren Stoffen darstellt, ist die

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kleba Repacol

Date de révision: 07.02.2024

Code du produit: 166621

Page 6 de 10

Beständigkeit von Handschuhmaterialien nicht voraussehbar und muss deshalb vor dem Einsatz überprüft werden.

Durchdringungszeit des Handschuhmaterials:

Die genaue Durchbruchzeit ist beim Schutzhandschuhhersteller zu erfahren und einzuhalten.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. vêtement de protection: aus Fibres naturelles (coton)

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite effet prolongé. en fortes concentrations. Modèles de protection respiratoire recommandés : Filterkombination A1-P2 (Kennfarbe braun - weiss)

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: couleur d'ambre
Odeur: caractéristique

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	208 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	0.4
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	212 °C
Température d'auto-inflammation:	330 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	OECD 123
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,08 - 1,14 g/cm ³
Densité apparente:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé

Testé selon la méthode**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

non explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en solvant:	0.0 %
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non applicable

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kleba Repacol

Date de révision: 07.02.2024

Code du produit: 166621

Page 7 de 10

Viscosité dynamique:
(à 20 °C)

600 - 1000 mPa·s

Durée d'écoulement:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec: amines. Alcools.

En cas de contact avec l'eau: Dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Risque d'un éclatement du récipient.**10.4. Conditions à éviter**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

10.5. Matières incompatibles

aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (inhalation vapeur) 22.00 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 3.000 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
26447-40-5	diisocyanate de méthylènediphényle				
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1.5 mg/l			
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate				
	orale	DL50 9200 mg/kg	Rat	GESTIS	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1.5 mg/l			
5873-54-1	isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle diphenylméthane-2,4'-diisocyanate				
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1.5 mg/l			
9016-87-9	Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen				
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1.5 mg/l			

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kleba Repacol

Date de révision: 07.02.2024

Code du produit: 166621

Page 8 de 10

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (diisocyanate de méthylènediphényle; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate; isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle diphenylméthane-2,4'-diisocyanate; Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen)
Peut provoquer une allergie cutanée. (diisocyanate de méthylènediphényle; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate; isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle diphenylméthane-2,4'-diisocyanate; Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen)

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer. (diisocyanate de méthylènediphényle; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate; isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle diphenylméthane-2,4'-diisocyanate; Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen)
Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (diisocyanate de méthylènediphényle; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate; isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle diphenylméthane-2,4'-diisocyanate)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (diisocyanate de méthylènediphényle; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate; isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle diphenylméthane-2,4'-diisocyanate)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Toux, dyspnée.

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers**Autres informations**

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kleba Repacol

Date de révision: 07.02.2024

Code du produit: 166621

Page 9 de 10

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Wassergefährdungsklasse 1 (Selbsteinstufung): schwach wassergefährdend

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Le résidu doit rester sous surveillance. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

070208 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de matières plastiques, de caoutchouc et de fibres synthétiques; Autres résidus de réaction et de distillation; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

070208 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de matières plastiques, de caoutchouc et de fibres synthétiques; Autres résidus de réaction et de distillation; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 56, Inscription 56a, Inscription 75

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kleba Repacol

Date de révision: 07.02.2024

Code du produit: 166621

Page 10 de 10

Législation nationale**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Gegenüber Fassung 2023 Änderungen in folgenden Abschnitten: 3, 6, 9, 12

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Resp. Sens. 1; H334	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Carc. 2; H351	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)